

**Mémoire présenté**  
**par le**  
**Conseil central du Montréal métropolitain–CSN,**  
**le Syndicat des travailleuses(eurs) des Centres**  
**de la petite enfance Montréal-Laval (CSN),**  
**les Syndicats des responsables de service de garde**  
**en milieu familial,**  
**et**  
**l’Association du personnel professionnel et**  
**administratif–CSN**

**à la Commission sur l’éducation à la petite enfance**

**Le 17 novembre 2016**

## **PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS**

Le Syndicat des travailleuses(eurs) des Centres de la petite enfance Montréal–Laval (CSN) représente près de 2800 membres sur le territoire métropolitain.

Les six différents syndicats des responsables des services de garde en milieu familial, sur le même territoire, représentent près de 1800 membres.

L'Association du personnel professionnel et administratif –CSN représente 5 600 membres, dont environ 2000, travaillant dans les services de garde en milieu scolaire.

Ces syndicats sont affiliés au Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) qui regroupe environ 100 000 travailleuses et travailleurs, tant des secteurs privé que public, répartis au sein de près de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James. À la CSN, les conseils centraux soutiennent les syndicats affiliés en les appuyant dans leurs mobilisations pour l'amélioration des conditions de travail de leurs membres. Ils ont aussi comme mandat de les représenter sur des enjeux sociaux et politiques qui les touchent comme citoyennes et citoyens. C'est dans cette optique que nous déposons le présent mémoire.

## **Introduction**

En 1997, le Québec se dotait d'une politique familiale comprenant diverses mesures visant, entre autres, à promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants, quel que soit le milieu duquel ils proviennent et à mettre en place des mesures permettant d'améliorer l'accès des femmes au marché du travail. Depuis, les Centres de la petite enfance (CPE), les responsables de services de garde en milieu familial reconnues (RSG) et les services de garde en milieu scolaire offrent des services éducatifs qui contribuent à cette recherche d'égalité des chances et au développement des enfants. Ils ont permis à plusieurs milliers de femmes d'accéder au marché du travail l'esprit tranquille, sachant que leurs enfants pouvaient bénéficier de services de garde éducatifs de qualité tout en profitant d'un tarif universel à contribution réduite.

Les différents gouvernements libéraux qui se sont succédé depuis 2003 se sont acharnés à fragiliser le modèle des services de garde éducatifs à contribution réduite. Ces attaques ont culminé avec le budget 2015-2016 intitulé « Rigueur et responsabilité ». Dans ce budget, les mesures d'austérité n'ont pas épargné le réseau des services de garde éducatifs. Malgré que ce réseau fasse l'envie de plusieurs pays et qu'il ait fait maintes fois ses preuves, les services de garde dans les CPE, les RSG et dans le secteur scolaire ont subi de sévères compressions budgétaires et se sont vu confrontés à de nouvelles mesures fiscales qui les ont grandement défavorisés au profit des services de garde à but lucratif.

Dans ce court mémoire, nous vous présenterons quelques-uns des effets au niveau régional des mesures d'austérité imposées par le gouvernement libéral depuis les trois dernières années. Nous y aborderons notamment les effets des compressions et de la modulation des tarifs sur la qualité, l'accessibilité et l'universalité des services. Les éléments d'information contenus dans ce mémoire proviennent en grande partie d'une enquête réalisée auprès de membres de nos syndicats. Nous ajouterons également des éléments d'information quant à la gouvernance dans le réseau éducatif des services de garde.

### **1. La qualité des services**

Depuis l'avènement des dernières mesures sur la modulation des tarifs et le financement des services de garde, les directions des établissements n'ont eu d'autres choix que de sabrer dans la qualité des services aux enfants.

Dans un premier temps, il faut mentionner que les CPE ont connu un important alourdissement administratif au cours des dernières années. En effet, les directions se sont multipliées, nous avons vu apparaître – et disparaître – entre autres, des directrices adjointes, des directrices pédagogiques, des directrices administratives. La

judiciarisation des relations de travail et la lourdeur administrative prennent également de plus en plus de place dans les postes budgétaires des CPE et des bureaux coordonnateurs (BC). Ces nouvelles réalités ont eu un impact certain sur l'ensemble des autres postes budgétaires reliés aux besoins des enfants.

Au printemps dernier, le ministre de la Famille, Sébastien Proulx, annonçait plus de 140 M\$ en compressions budgétaires, celles-ci s'ajoutant aux 50 M\$ de coupes faites en 2015 dans les réseaux des services de garde. Tous ces éléments n'ont pas été sans effet sur les services offerts aux enfants. Voici quelques exemples de ce qui a pu être observé sur le terrain.

### 1.1 Repas et collations

Depuis plusieurs mois, assurer des repas de qualité dans les installations CPE et RSG est devenu un défi des plus complexes. En effet, comme le coût du panier d'épicerie augmente d'année en année sans que la rétribution des RSG ou les enveloppes budgétaires des CPE soient augmentées en conséquence. Ainsi, plusieurs ont dû faire des choix ayant des impacts sur la quantité, la qualité de la nourriture et la variété offerte. Les légumes offerts sont plus souvent des légumes surgelés. Les desserts ont été coupés dans plusieurs endroits. L'offre de menus variés comportait également un caractère éducatif en permettant l'essai d'aliments différents en plus d'ouvrir sur l'exploration d'autres cultures.

De plus, les nombreuses compressions dans les CPE ont été faites largement sur le dos du personnel en cuisine. Dans presque tous les CPE, des heures ou des postes du personnel en cuisine ont été supprimés. Le personnel a donc moins de temps à accorder à la recherche et à la préparation de repas. Le personnel achète de plus en plus du tout préparé, prend plus de temps pour « épilucher » les circulaires afin d'économiser le plus possible.

Malgré que cela soit une obligation, il est désormais difficile pour un service de garde en installation ou en milieu familial, de respecter le guide alimentaire canadien tout en tenant compte des exigences liées aux allergies des enfants et à certaines réalités religieuses et culturelles. Ceux qui n'ont pas fait de coupes dans les menus sont obligés de poser des gestes dans d'autres domaines.

#### Recommandation 1

Que les associations des CPE et des bureaux coordonnateurs définissent des exemples de repas et de collations adaptés aux réalités des services de garde; qu'elles exigent un réinvestissement d'argent permettant d'offrir aux enfants une offre alimentaire nutritive et variée.

## 1.2 Activités éducatives

Toutes les travailleuses en petite enfance s'entendent pour dire que les vagues de compressions qui se sont succédé ont eu un impact sur les activités éducatives ou sur les sorties. Le budget du matériel éducatif a chuté ou a été complètement coupé limitant ainsi la diversité des activités et la variété des apports pédagogiques. Les sorties sont également passées de quatre par année, soit environ une par saison, à une seule par année, et pour certains milieux, elles ont été complètement abolies.

Pour pallier à ce manque, des banques d'activité sont maintenant rendues « itinérantes » c'est-à-dire qu'elles sont partagées entre plusieurs CPE ou RSG, ce qui limite la durée des activités, la spontanéité de l'utilisation et la disponibilité de celles-ci. « On fait beaucoup plus d'occupationnel »; « on revient à ce que c'était avant... bricolage avec des rouleaux de papier de toilette et bâtons de *popsicle* recyclés, c'est très limité comme bricolage » lançaient les éducatrices lors de notre consultation.

### Recommandation 2

Qu'un investissement important soit fait dans les services de garde afin de regarnir le matériel éducatif;  
Que cet investissement permette de répondre au besoin minimal de quatre sorties éducatives par année, comme auparavant.

## 1.3 Relation parents-éducatrices

Les relations entre les RSG et les parents ont été fragilisées à la suite de l'adoption des nouvelles mesures. En effet, les RSG, afin de demeurer « attractives » et garder ainsi leur milieu ouvert, doivent dorénavant être beaucoup plus souples et convenir à de plus en plus de demandes particulières. Par exemple, de plus en plus de parents leur demandent d'étendre les heures d'ouverture au-delà des règles qui les régissent, alors que la loi leur impose 50 heures d'ouverture par semaine. Toutes s'entendent pour dire que, pour les RSG convenir à toutes ces nouvelles demandes a un impact direct sur la qualité de leur vie personnelle et donc, éventuellement, sur la qualité du service.

Dans les installations des CPE, le roulement de personnel, l'arrivée d'éducatrices d'agences de placement, le « ballotage » des groupes d'enfants vers une autre éducatrice parce que la leur n'est pas remplacée, ont des effets sur les liens d'attachement significatifs entre les enfants et les éducatrices et sur les communications avec les parents, celles-ci s'avérant moins fluides et efficaces

que lorsque la relation est établie entre l'éducatrice et le parent de manière plus permanente. En ce sens, la stabilité du personnel est très importante pour le bien-être des tout-petits et l'on doit se donner les moyens pour y parvenir.

**Recommandation 3**

Que les installations des CPE se garantissent une liste de rappel du personnel éducatif afin d'assurer un meilleur suivi auprès des enfants et des parents;  
Que l'on améliore « l'attractivité » des services de garde en installation et en milieu familial régis par le ministère par le biais d'une campagne de promotion de ces milieux, notamment en démontrant les bénéfices de ce type de services comparativement à ceux offerts dans les garderies privées.

#### 1.4 Qualité des lieux

Pour les RSG de la région de Montréal-Laval, la situation est particulièrement difficile. Les maisons de la région de Montréal construites il y a quelques décennies ne sont pas toujours adaptées aux besoins des services de garde en milieu familial. Ces vieux logements ont très souvent besoin d'aménagements spécifiques ou d'entretien normal pour s'adapter aux besoins des enfants. Le coût du logement dans la région montréalaise étant beaucoup plus élevé qu'en banlieue ou dans d'autres régions, les frais locatifs ou les taxes municipales occupent une grande portion de leur budget.

**Recommandation 4**

Qu'une rétribution particulière soit consentie aux RSG des milieux urbains afin de répondre aux besoins liés au coût du logement plus élevé dans ces milieux;  
Que les services de garde en installation CPE reçoivent les subventions nécessaires à l'entretien des lieux afin de prévenir le délabrement précoce.

#### 1.5 Soutien pédagogique

Le rôle de la personne conseillère pédagogique a été largement modifié au cours des années. Il est passé d'un rôle de soutien aux RSG à un rôle de « contrôle ». En effet, dès l'apparition des conseillères pédagogiques dans les années 2000, leur rôle de soutien, conseil et support aux RSG était indissociable de la qualité des services éducatifs chez les enfants. Alors qu'autrefois on appréciait leur rôle-conseil et de soutien, aujourd'hui, les visites de certains BC génèrent plutôt de l'inquiétude dans le milieu familial, étant donné que ce rôle s'est vu progressivement réduit à « rapporter » à la direction les observations faites dans le milieu.

Avant 2006, il y avait une personne conseillère pédagogique par installation CPE. Depuis, avec les compressions et la reconfiguration du réseau en 2006, on compte une conseillère pédagogique pour 150 RSG et près de 1500 enfants. Dans ces conditions, les conseillères pédagogiques ne peuvent évidemment plus maintenir le rôle-conseil qu'elles occupaient avant 2006.

Entendons-nous, nous ne sommes pas contre un contrôle des milieux de vie des enfants. Mais la perte du rôle-conseil et de soutien nous inquiète quant à ses impacts sur la qualité des services aux enfants.

Le rôle de la conseillère pédagogique varie d'un CPE à l'autre. Parfois celle-ci agit comme soutien à la direction et, d'autres fois, elle travaille directement en soutien éducatif aux éducatrices en installation. Il serait important d'uniformiser cette pratique pour revenir à leur rôle premier de conseil auprès des équipes d'éducatrices.

#### Recommandation 5

Investir massivement dans les embauches de personnes conseillères pédagogiques afin de soutenir le rôle des éducatrices en installation et les RSG;  
Définir une vision commune du rôle de la personne conseillère pédagogique en privilégiant les dimensions-conseil et soutien pédagogique.

#### 1.6 Ratio

Les nouvelles impositions de ratio dit « bâtisse » dans les CPE ont un impact énorme, à la fois sur les enfants, mais également sur les éducatrices. Les « ratios-bâtisse » font en sorte qu'un groupe d'enfants peut être sous la surveillance d'une autre éducatrice que celle de son groupe, pourvu que le nombre d'adultes dans l'installation du CPE respecte le quota imposé. Ces enfants sont « trimballés » régulièrement d'un groupe à l'autre. Changer de groupe pour un enfant peut, occasionnellement, être source de nouveauté, voire se révéler plaisant. Cependant, sur une base quotidienne, fréquente, et régulièrement imposée dans un horaire, ces changements deviennent contraignants et nuisent à la qualité des services. On peut facilement imaginer qu'en jumelant deux groupes avec une même éducatrice, le taux de décibels augmente et rend les enfants plus anxieux, plus vulnérables, plus fatigués. Et il en va de même pour le personnel en place.

Ce contexte accroît également les risques d'accident, tant pour les enfants que pour le personnel. Cette manière de faire ne vise qu'à s'adapter aux mesures de compressions en faisant fi des besoins des enfants.

**Recommandation 6**

Revenir à un ratio par éducatrice, et non par établissement afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

## **2. Accessibilité et universalité**

Selon le ministère de la Famille, « la nouvelle tarification est un virage nécessaire pour que les coûts reflètent mieux la capacité de payer des familles, sans compromettre les services aux enfants, qui sont maintenus et financés plus adéquatement »<sup>1</sup>. Force est de constater que cette affirmation du ministère est loin de correspondre à ce que nous observons sur le terrain. La modulation des tarifs et les crédits d'impôt aux familles qui envoient leurs enfants dans des milieux privés non régis favorisent le milieu privé, au détriment de la qualité des services offerts dans les CPE et RSG subventionnés. Ces mesures mettent donc en péril, la raison première d'un réseau public et universel qui garantit à tous, des milieux éducatifs de qualité.

À Montréal, les services de garde privés, ou garderies « poussent comme des champignons ». Ce marché lucratif se développe au détriment de l'éducation et du bien-être de nos enfants. Il est urgent de stopper cette marchandisation de l'éducation et de revenir à nos principes de base visant à donner la même chance à tous les enfants.

**Recommandation 7**

Enrayer toutes modulations de tarification et revenir au caractère universel du réseau public des services de garde et ainsi donner une chance à tous les enfants du Québec, de recevoir la même qualité d'éducation;

---

<sup>1</sup>Journal de Montréal; 17 avril 2016 « Coupures dans les CPE : revendications à coups de casseroles »  
Camille Gaior



### **3. Gouvernance**

Nous devons également nous attarder à la dimension de la gouvernance de nos services de garde. À l'instar de la CSN, nous croyons qu'il y a nécessité d'assurer la présence des travailleuses et des responsables des services de garde en milieu familial (RSG) au sein des conseils d'administration des CPE et des BC-CPE, et dans d'autres instances telles que l'assemblée générale annuelle et divers comités de travail.

Le réseau des CPE et des BC-CPE a été bâti grâce à la collaboration des parents et des travailleuses qui géraient à l'époque les garderies communautaires issues du mouvement des femmes, des organisations syndicales et des regroupements régionaux de garderies. Il importe de préserver cette collaboration qui a fait ses preuves.

La présence des RSG au sein du CA d'un bureau coordonnateur doit être assurée dans la Loi sur les services de garde à l'enfance. La composition des membres du CA doit permettre une diversité d'opinion et favoriser une approche de collégialité ainsi que la recherche de consensus. À cet égard, les travailleuses (éducatrices, conseillères pédagogiques et autres personnels) ainsi que les RSG, peuvent avoir un apport complémentaire à celui des parents dans les échanges. De même, leur contribution aux discussions sur certains thèmes, par exemple sur l'approche éducative, est essentielle.

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ne garantissant pas une présence des travailleuses au sein du CA est une anomalie dans le monde de l'éducation où il y a présence des travailleuses et des travailleurs dans les instances, comme dans les conseils d'établissement en milieu scolaire. De plus, ceci est contraire aux principes de gestion participative chers au secteur de l'économie sociale d'où proviennent les CPE.

La culture de participation et d'engagement des parents est à l'origine du réseau actuel des services de garde. Il importe que les parents demeurent au cœur du processus décisionnel des CPE et des BC-CPE.

#### **Recommandation 8**

Assurer la présence et reconnaître pleinement la participation des travailleuses et des responsables des services de garde en milieu familial (RSG) au sein des conseils d'administration des CPE et des BC-CPE, et dans d'autres instances telles que l'assemblée générale annuelle et divers comités de travail.

### **4. Quelques mots sur les services de garde en milieu scolaire**

Il y a quelques années, le gouvernement du parti québécois avait choisi de mettre en place des maternelles 4 ans à temps plein (une enseignante avec une personne-ressource) pour les enfants de milieux défavorisés afin de mieux les préparer

à leur parcours scolaire. Pour favoriser le plein épanouissement des enfants de 4 ans, nous pensons que plusieurs pistes doivent être explorées pour mieux les soutenir en milieu scolaire en répondant à leurs besoins spécifiques, notamment en adaptant le mieux possible les infrastructures qui sont, pour la plupart, prévues pour des enfants de 6 ans et plus. Il faut consolider l'offre de service de garde pour rejoindre tous les enfants, quel que soit leur milieu de vie. À Montréal, certaines écoles ciblées offrent un service éducatif gratuit qui combine une demi-journée à la maternelle et une demi-journée en service de garde en milieu scolaire. Cette formule peut s'avérer intéressante pour ces enfants de 4 ans, en alliant scolarisation et jeu.

#### Recommandation 9

Nous recommandons de consolider les services de garde en milieu scolaire pour répondre aux besoins des enfants quel que soit leur milieu de vie, et de reconnaître les services de garde en milieu scolaire à titre de service complémentaire au régime pédagogique.

### **5. Mettre un ensemble d'acteurs à contribution pour le bien-être des enfants.**

Le Québec s'est doté au cours des années de services publics, gratuits et universels qui ont fait l'envie de plusieurs à travers le monde. Les réseaux des services de garde publics et subventionnés ont été créés dans cette foulée.

Le réseau éducatif des services de garde est souvent, avec les CLSC, le premier contact avec nos services publics. Depuis 2003, le gouvernement libéral a fait mal à l'ensemble de nos services publics. Il est d'une importance capitale de réinvestir massivement dans notre réseau des services de garde, ainsi que dans le réseau public de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux afin d'assurer à l'ensemble de la population québécoise la pérennité de services accessibles et de qualité.

Les compressions dans le système public de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont aussi eu des impacts négatifs sur les services offerts aux tout-petits et à leur famille. Il n'y a plus de liens avec les autres partenaires du réseau public, comme les CLSC et leurs services professionnels, soit les infirmières, les hygiénistes dentaires, les orthophonistes ou encore avec les écoles du quartier, par exemple pour l'organisation de visites préscolaires. Non seulement ces services ne sont plus accessibles, mais chacun fonctionne maintenant en silo ayant peu ou pas de lien entre eux. Il est impératif de retrouver une approche commune et globale pour le bien des enfants et des familles.

#### Recommandation 10

Que l'on réinstaure des corridors de services entre les CLSC de chaque communauté, les CPE, les RSG et les milieux d'éducation scolaire.

#### **Conclusion**

Aujourd'hui en 2016, force est de constater que les décisions gouvernementales de s'attaquer à la qualité des services offerts aux enfants du Québec, ont fait mal. Les travailleuses que nous représentons, s'opposent vigoureusement à ces façons de faire et utiliseront toutes les tribunes pour permettre à tous les enfants d'avoir accès à des services éducatifs de qualité, notamment en exigeant que l'on poursuive le développement des places dans les CPE et auprès des RSG reconnues et que l'on reconnaisse les services de garde en milieu scolaire à titre de service complémentaire au régime pédagogique. Enfin, nous utiliserons toutes les tribunes pour réclamer du gouvernement qu'il mette fin aux compressions et qu'il investisse les sommes nécessaires au maintien de services éducatifs de qualité au Québec.

La qualité et l'accessibilité des services offerts doivent guider nos choix de société pour que tous les enfants puissent bénéficier de conditions qui permettent leur plein épanouissement. Les services de garde sont des milieux de vie où les enfants doivent s'épanouir en respectant leur rythme et leurs besoins dans un milieu sain, pour assurer leur bien-être au présent et pour bien les préparer pour l'avenir.